



NOUVEAU REGARD SUR LA PRÉVOYANCE

Se protéger pour vivre + sereinement

VERSION 2024



anpere.fr



@anpere_asso

PRÉSENTATION ET MISSIONS



ANPERE est une association d'assurés détenteurs de contrats d'assurance-vie répondant à leurs besoins en termes d'épargne, de retraite et de prévoyance. Elle contribue à l'élaboration de ces contrats auprès d'AXA pour le compte de ses adhérents. Elle les représente auprès de l'assureur et fait évoluer les contrats afin que chaque adhérent bénéficie des mêmes conditions. L'association informe ses membres et leur propose des avantages exclusifs.

CHIFFRES CLÉS

- ➔ 1^{ère} association¹ d'assurés de France
- ➔ 1,6 million d'adhérents
- ➔ Environ 100 000 nouvelles adhésions par an

+ d'infos
anpere.fr



Partenaire d'AXA

ANPERE a choisi de souscrire ses contrats auprès d'AXA, 1^{ère} marque mondiale d'assurance. AXA figure dans les classements des entreprises d'assurances les plus responsables. Son ratio de solvabilité lui permet de garantir les engagements pris envers les adhérents sur le long terme. L'expertise et la disponibilité des réseaux commerciaux d'AXA répondent aux besoins personnels des adhérents en épargne, retraite, prévoyance et dépendance.

1. Partenaire d'un assureur traditionnel



4 ➔ LE MOT DU PRÉSIDENT

> Prévoyance : nous savons qu'il faut nous mettre en action

7 ➔ LA PRÉVOYANCE, UN UNIVERS COMPLEXE ET MAL CONNU

> Les enjeux sociaux de la prévoyance
> Regards croisés : Mélissa-Asli Petit, Docteure en sociologie et Hervé Raquin, Délégué Général d'ANPERE

19 ➔ LA PRÉVOYANCE, POUR BALISER UN CHEMIN IMPRÉVISIBLE

> La prévoyance pour tous : les clés pour comprendre
> La prévoyance des indépendants

29 ➔ CONSERVER SON AUTONOMIE : UNE NÉCESSITÉ À TOUT ÂGE

> Les problématiques particulières de la perte d'autonomie
> Le rôle des aidants
> Le plan Grand Âge et Autonomie

37 ➔ LA VISION D'ANPERE : PRÉVOIR, POUR UN AVENIR SEREIN

> Les trésors cachés de la prévoyance
> L'analyse de notre coach retraite : prévoir est lié à nos croyances
> La prévoyance en co-construction
> Le jeu des 7 familles

Cet opus est une publication des associations ANPERE et ANPERE Retraite

Directeur de la publication : Jean Sébastien ANTONIOTTI (anpere.contact@anpere.fr)

Rédacteur en chef : Hervé RAQUIN (herve.raquin@anpere.fr)

Rédacteur en chef adjoint : Philippe AURILLON (philippe.aurillon@anpere.fr)

Rédacteurs : Jean-Philippe DUBOSC, Jean-Damien CHATELAIN

Conception graphique et réalisation : C. Mahoudiaux Graphiste

Iconographie : Photos ANPERE, AdobeStock

Association Nationale pour la Prévoyance, l'Épargne et la Retraite : Siren : 489 796 946 - Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, inscrite au Répertoire national des associations sous le n° W751090757

ANPERE Retraite : association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, enregistrée au Répertoire National des Associations sous le numéro W751164180, JO n°13 du 27 mars 2004. GERP enregistré à l'ACPR sous le numéro 477654743/GP1

81 avenue François Arago - 92000 Nanterre

Toute reproduction, même partielle, est soumise à l'autorisation préalable de l'éditeur, quel que soit le support de la reproduction.

LE MOT DU PRÉSIDENT



PRÉVOYANCE : NOUS SAVONS QU'IL FAUT NOUS METTRE EN ACTION

J'ai toujours entendu dire que la prévoyance était l'essence du métier d'assureur. Et c'est vrai que les dispositifs de protection, qu'ils viennent des régimes obligatoires ou des acteurs de l'assurance complémentaire prennent tout leur sens quand il s'agit de préserver la vie même.

Il n'est pas facile de trouver une approche qui ne soit pas anxiogène quand on parle de décès, d'accident, de dépendance, d'invalidité, de rupture d'activité...

Face à de nouveaux risques, comme l'illustre la crise sanitaire liée au coronavirus, nous savons à quel point il est essentiel d'évoquer ce sujet. Ce que je crois, c'est qu'il est toujours temps de se protéger... Et cela, c'est le fruit de mon expérience.

Regardons cela de près, il est nécessaire d'y penser. Pourquoi a-t-on du mal à se résoudre à l'idée qu'on puisse un jour avoir un problème ? Un problème important... Et s'en prémunir. On peut se contenter de croire qu'on est couvert par le régime obligatoire ou par la « bonne mutuelle » de son entreprise. Mais est-ce vraiment suffisant ?

L'assureur a une part dans la solution, mais cette part est cadrée, puisqu'elle vient en complément. Mais de nombreuses offres existent : évolutives, innovantes, originales, comme le sont nos vies.

Nous savons, également, que la perspective est au vieillissement de nos populations, avec des enjeux de dépendance importants. Nous savons aussi que les pouvoirs publics n'ont pas les moyens aujourd'hui de couvrir l'ensemble des besoins. Dans les faits, c'est souvent l'argent mis de côté pour la retraite qui couvre la dépendance. Pour éviter cela, l'assurance permet de financer la perte d'autonomie en proposant des services et des solutions financières.

Derrière ces sujets qui touchent directement l'humain, se rangent des valeurs culturelles importantes, des croyances, des attentes qui freinent les échanges autour de la prévoyance.

Nous essayons dans cet ouvrage, de partager avec vous une perspective lucide et originale, différente de l'approche habituelle du sujet.

Il n'y a pas de vérité, mais il y a des réalités qu'on ne peut pas contourner, et que nous pouvons affronter si l'on s'y prend bien. C'est ce que nous croyons avec ferveur chez ANPERE. Nous croyons à la force de l'association pour fédérer les engagements et les actes.

Nous sommes fiers d'être la première association d'assurés sur la vie en France, par le nombre d'adhérents. Cela nous oblige vis-à-vis d'eux, en termes de sensibilisation et de compréhension de la prévoyance. Vous éclairer, vous aider à faire les meilleurs choix et à être bien dans votre vie, c'est notre ambition.

Jean Sébastien ANTONIOTTI

Président de l'association ANPERE



LA PRÉVOYANCE, UN UNIVERS COMPLEXE ET MAL CONNU



Ayons une vision positive de la prévoyance !
Si ce sujet peut se montrer anxiogène, restons
clairvoyants en abordant cette question.
Voyons la prévoyance comme une protection.
Elle mérite qu'on s'y attarde, car il n'existe pas
de talisman moderne pour se protéger des aléas
de la vie.

LES ENJEUX SOCIAUX DE LA PRÉVOYANCE

En langage courant, la prévoyance est la « **qualité de quelqu'un qui sait prévoir et qui prend des dispositions en conséquence** »*. Une définition proche de la vision de Sénèque. Il y a près de 2 000 ans, le philosophe stoïcien indiquait que « l'homme prévoyant se met en sûreté avant même d'avoir éprouvé du mal. »

Toutefois, plus qu'un sujet philosophique, **la prévoyance est un moteur du progrès**. En se prémunissant des aléas, l'être humain peut consacrer son énergie à progresser tout en prenant des risques qu'il sait maîtrisés.

Cela n'arrive pas qu'aux autres

C'est un des fondements de l'assurance ; qui n'a pas un jour choisi de s'affranchir des conséquences d'un accident de la route en souscrivant une assurance auto, des conséquences d'un vol en souscrivant une assurance habitation... ?

La prévoyance relève de la même logique mais concerne des enjeux ô combien plus importants. Elle vise à répondre à une question à la fois simple et, avouons-le, à laquelle nous n'avons pas forcément envie de penser : s'il nous arrivait quelque chose demain nous obligeant à cesser notre activité (accident ou maladie), sommes-nous bien conscients des conséquences que cela aurait sur nos revenus, notre patrimoine, la qualité de vie et le bien-être de notre famille ? Et sans basculer dans un alarmisme inconsidéré, la réalité oblige à dire que les risques auxquels nous sommes toutes et tous confrontés ne cessent de croître.

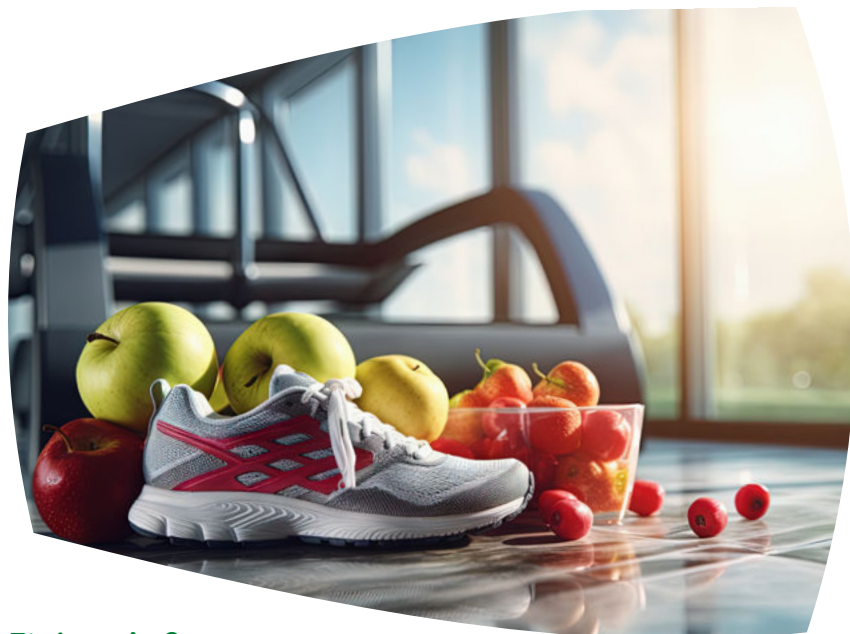
Certes, le pire n'est jamais sûr. Mais **la vertu de la prévoyance est d'appréhender de manière réaliste les risques et de se prémunir contre des aléas aux conséquences potentiellement graves pour soi et pour ses proches**.

* source : dictionnaire Larousse

Sans jouer les Cassandre, soulignons tout de même quelques chiffres qui montrent bien cette augmentation des risques réels auxquels nous sommes confrontés :

- ➔ **675 000 personnes sont décédées en France en 2022** (soit 13 400 de plus qu'en 2021). À la fois pour des raisons structurelles, avec l'arrivée des générations nombreuses du papy-boom (ou plutôt du mamy-boom) à des âges élevés et donc de plus forte mortalité, mais aussi plus conjoncturelles telles deux épisodes de grippe, en raison d'une épidémie tardive en mars-avril et précoce en décembre ainsi que des épisodes de fortes chaleurs qui ont occasionné davantage de décès en 2022 qu'en 2021 ;
- ➔ **le cancer tue près de 160 000 personnes par an** en France et **140 000 cas d'AVC*** surviennent dans notre pays ;
- ➔ Bien que le nombre de décès liés aux **accidents de la route** ait été contenu ces dernières années (3 267 tout de même en 2022), **le nombre total de blessés reste élevé (près de 237 000 en 2022) ;**
- ➔ Chaque année, **225 000 nouveaux cas de la maladie d'Alzheimer** sont recensés ;
- ➔ Plus alarmant peut-être, un autre « fléau » pourtant beaucoup moins connu peut toucher chacun d'entre nous à tout moment... **Près de 5 personnes meurent toutes les 2 heures en France des suites d'un accident domestique ou « accident de la vie courante »** (chute, étouffement, intoxication ou noyade). Ces accidents représenteraient la 1^{ère} cause de mortalité chez les moins de 15 ans et ce sont les 65 ans et plus les plus touchés.
- ➔ Et cela, sans compter les **4,5 millions de victimes d'accidents domestiques** qui consultent un service d'urgence chaque année ou les 500 000 personnes hospitalisées annuellement.

* accident vasculaire cérébral



Et demain ?

Les évolutions de notre société et de nos modes de vie génèrent **de nouveaux risques et de nouvelles pathologies** auxquels nous devons nous préparer : stéatose hépatique (aussi appelée maladie du foie gras), maladies neurotoxiques dues aux agents polluants ou encore l'introduction de maladies jusqu'ici inconnues en Europe ou la réémergence de maladies qu'on croyait disparues telles que la rougeole.

De plus, rappelons que notre espérance de vie augmente régulièrement ce qui est, avouons-le, une bonne nouvelle. Mais son corollaire, le vieillissement progressif de la population, représente un enjeu majeur de santé publique : prise en charge des personnes en perte d'autonomie, dépression voire suicide chez nos aînés, impacts sur la santé des proches aidants...

Même si on parle beaucoup, et à juste titre, de l'exposition des plus âgés, force est de constater que ce sont bel et bien les générations les plus jeunes qui seront les plus concernées car elles seront exposées sur des périodes beaucoup plus longues à tous ces risques.

Aujourd'hui et encore plus demain, nous faisons donc face à des risques nombreux et croissants dont la survenance peut avoir des effets que nous avons trop souvent tendance à sous-estimer.

Prévention et prévoyance

On le savait déjà, « mieux vaut prévenir que guérir » ; la crise sanitaire de 2020-2021 nous a subitement rappelé que **la prévention**, qui vise à limiter l'apparition de l'événement redouté en ajustant notre comportement, revêt désormais un rôle tout particulier et certainement plus important que jamais.

La crise de la Covid a fait entrer brutalement dans notre quotidien la prévention avec le port du masque, l'utilisation de gel hydroalcoolique, le respect des gestes dits « barrières ». On est ainsi passé d'une prévention choisie (« je décide d'arrêter de fumer ») ou nécessaire (« je dois modérer ma consommation d'alcool ») à une prévention contrainte au nom de soi et de la collectivité (« je suis obligé de porter le masque pour me protéger et protéger les autres »).

Cela montre bien qu'il est **nécessaire d'intégrer et systématiser la culture de la gestion du risque et de la prévention dans notre quotidien** ; en évaluant le risque, en estimant le niveau acceptable, chacun de nous pourra agir pour permettre de limiter la survenance des aléas en fonction de sa situation personnelle.

Afin d'éviter à avoir à se calfeutrer chez soi et cesser toute activité pour se prémunir face à de tels risques, la prévention joue un rôle important dans les bonnes pratiques à adopter. Et cela passe, par exemple, par une alimentation saine et une pratique physique sinon sportive régulière ainsi que quelques règles de prudence.

Mais si l'acte de prévention vise à limiter la survenance du risque, il ne supprime pas, pour autant, l'impact de celui-ci lorsqu'il survient. **Même réduit, le risque résiduel peut avoir de lourdes conséquences pour soi ou pour ses proches** en fonction de son niveau de protection sociale.

“ La prévention vise à limiter l'apparition de l'événement redouté en ajustant notre comportement. ”

Agir dès aujourd'hui

Accidents du travail, maladies, accidents de la vie privée... personne n'est à l'abri avec pour conséquence une cessation d'activité pour une durée plus ou moins longue, une perte d'autonomie partielle ou totale et un impact évident sur nos proches, nos revenus et le patrimoine que nous avons parfois mis des années à accumuler en vue de le transmettre à nos enfants. Tout cela risque de remettre en question le bien-être actuel et futur de notre famille.

Cette nécessité de protéger notre famille est d'autant plus importante que nous sommes de plus en plus fréquemment amenés à soutenir un ou plusieurs membres de la famille, que ce soit sur le plan financier (jeune en difficulté) ou plus globalement dans le cadre de l'accompagnement d'un parent ou d'un proche en perte d'autonomie. C'est ce que l'on appelle la **"génération sandwich"**.

Il importe d'**adopter une approche globale et une démarche rigoureuse**. Concrètement, il convient tout d'abord de faire un **bilan exhaustif de sa protection actuelle** en tenant compte de ses revenus, de sa situation familiale, de son patrimoine, des assurances existantes mais aussi des besoins futurs, pour ensuite **définir les montants de garantie les mieux adaptés** à la situation de chacun (capital en cas de décès, complément de revenu en cas d'incapacité de travail ou d'invalidité...).

Il est important de tenir compte de son âge et de ceux des membres de la famille (les besoins seront différents dans 10 voire 15 ans) afin de **planifier au mieux ses besoins**, d'évaluer à leur juste niveau les garanties nécessaires et de **les revoir régulièrement tout au long de la vie**.

➔ **C'est à chacun de nous, accompagné de professionnels, qu'il conviendra d'établir sa propre cartographie des aléas auxquels nous serons confrontés et de prendre les décisions adaptées. Cette cartographie devra être revue et mise à jour régulièrement pour s'adapter en permanence à notre situation personnelle et professionnelle. Ainsi accompagné, il revient à chacune et à chacun de mettre en place les couvertures d'assurance idoines et de les faire évoluer au fil du temps, tout au long de sa vie afin de diminuer la gravité du risque en cas de survenance.**



➔ Les « cygnes noirs »

Comme l'a bien décrit le statisticien Nassim Nicholas TALEB, certains événements imprévisibles qui ont une faible probabilité de survenir peuvent, quand ils se réalisent, avoir des conséquences d'une portée considérable voire exceptionnelle. Appelés « cygnes noirs » (couleur des cygnes découverts en Australie alors qu'on pensait jusqu'à lors que tous les cygnes étaient blancs), ces événements invalident ce qu'on prenait pour définitivement acquis.

Pour preuve, qui aurait pu imaginer qu'une épidémie provoque près de 7 millions de décès dans le monde dont près de 170 000 en France* au XXI^e siècle ? C'est pourtant le bilan de l'épidémie de coronavirus qui nous a brutalement rappelé notre vulnérabilité.

* source : Organisation Mondiale de la Santé

REGARDS CROISÉS



Mélissa-Asli PETIT,
Docteure en sociologie,
dirigeante de Mixing
Génération

et **Hervé RAQUIN,**
Délégué Général d'ANPERE

Comment envisage-t-on la prévoyance aujourd'hui ?

Hervé Raquin : Dans le contexte assurantiel, la prévoyance vise à répondre à une question à la fois simple et, avouons-le, à laquelle nous n'avons pas forcément envie de penser : s'il nous arrivait quelque chose demain nous obligeant à cesser notre activité (accident ou maladie), sommes-nous bien conscients des conséquences que cela aurait sur nos revenus, notre patrimoine, la qualité de vie et le bien-être de notre famille ? Or, les risques auxquels nous sommes toutes et tous confrontés aujourd'hui ne cessent de croître.

Mélissa-Asli Petit : Dans notre quotidien, la prévoyance est peu envisagée et ce, même depuis la crise sanitaire de 2020. On a tendance à se focaliser sur notre bien-être actuel, à repousser sans cesse à demain les sujets qui font peur, et sur lesquels on a peu d'éléments objectifs. On se crée donc un imaginaire qui n'est pas toujours juste.

À ce propos, pourquoi a-t-on autant de difficultés avec le fait d'envisager le pire ?

Mélissa-Asli Petit : La société a souvent des difficultés à envisager le pire parce que le pire fait peur pour tout un chacun : par exemple, la vulnérabilité du psychisme avec la maladie d'Alzheimer ou la fragilité physique d'une personne après un accident.

On ne veut pas toujours regarder la situation de manière objective, mais plutôt de façon détournée. Parallèlement, nous vivons dans une société d'injonctions, où nous nous sentons « obligés » sur bien des plans. Il y a donc un phénomène de résistance à l'obligation qui s'opère, nous poussant parfois à nous couvrir au minimum. « Il y a déjà le régime obligatoire, se dit-on, alors je ne vais pas ajouter de contrats supplémentaires privés ». Enfin, il y a des sujets que l'on ne veut pas voir, qui apparaissent malgré tout et qui nous font prendre conscience de nouveaux risques, comme les sujets climatiques ou sanitaires. On est en train de prendre conscience du pire surtout depuis la crise sanitaire de la Covid. Il apparaît dans nos quotidiens et chacun peut en expérimenter les conséquences.

Hervé Raquin : Et c'est sans compter les nouveaux risques liés aux évolutions de notre société et de nos modes de vie. On voit apparaître de nouvelles pathologies auxquelles il faut nous préparer : l'apparition d'épidémies ou d'infections jusqu'ici inconnues, la réémergence de maladies qu'on croyait disparues.

Et je n'oublie pas l'enjeu de santé publique en termes de perte d'autonomie que représente le vieillissement progressif de la population ! On vit plus longtemps, avec de nouveaux types de risques. Donc la probabilité d'avoir un accident de parcours est supérieure. Il faut regarder les choses en face.

En quoi la prévoyance est-elle un moteur de progrès ?

Hervé Raquin : En se prémunissant des aléas, l'être humain peut consacrer son énergie à progresser tout en prenant des risques maîtrisés. C'est une sagesse rationnelle qui doit s'exprimer, pour profiter au mieux de son potentiel.

Mélissa-Asli Petit : La prévoyance permet de sortir d'un modèle curatif et d'aller vers celui du préventif. C'est un changement de paradigme. En anticipant les risques, on se sent protégé, donc confiant, donc serein...

Peut-on faire de l'éducation au risque et quand ?

Hervé Raquin : Bien sûr. Et c'est une des missions d'ANPERE : sensibiliser, informer, éclairer sur tous les sujets qui touchent à la protection des personnes et à l'anticipation de leurs besoins. On peut éduquer en partageant l'expérience, en mettant en perspective les chiffres, les données. Nous devons inciter nos adhérents à prendre conscience des risques auxquels ils peuvent être confrontés tout au long de leur vie et d'en mesurer l'impact éventuel sur eux et leurs proches. Cette démarche doit être régulièrement renouvelée afin de coller au mieux aux besoins de chacune et de chacun. La vie n'est pas un long fleuve tranquille et la prévoyance peut permettre d'éviter certaines catastrophes.

Mélissa-Asli Petit : Je crois beaucoup à une éducation au risque au fil du temps. On n'apprend pas sur ces sujets en une fois. Un processus continu et expérimental est nécessaire pour bien comprendre de quoi il s'agit : mieux appréhender de nouveaux comportements et accroître ses connaissances. Et plus on multiplie les angles, plus on enrichit la conscience. On doit pouvoir faire de l'éducation au risque dès le collège. On le fait déjà en matière de sécurité routière par exemple, mais peu sur d'autres thèmes. Il serait intéressant de le faire sur les accidents de la vie courante ou sur les thèmes liés à l'assurance et l'épargne. Aujourd'hui, l'inflation est présente et il y a un besoin de pouvoir prévoir, planifier en prévision de l'arrivée d'un enfant, d'une évolution professionnelle, de sa retraite, et encore plus quand on connaît les dépenses auxquelles nous pourrions faire face à la suite d'une perte d'autonomie. Envisager la perte d'autonomie, l'invalidité, l'incapacité de

travail de manière pédagogique, par le biais culturel notamment serait une bonne pratique. On voit fleurir des bandes dessinées, des séries sur de nombreux thèmes... Pourquoi pas ceux-là ?

Quelle est votre vision de la prévoyance ?

Mélissa-Asli Petit : Vivre pleinement en conscience, avec les potentialités et la fragilité de son âge, en mettant en place les dispositifs les plus justes pour son bien-être et celui de ses proches, ça semble assez naturel. Du côté de l'offre de prévoyance (État, assureurs...), il faut continuer à proposer des garanties, des services, en insistant sur l'humain et pas seulement sur l'indemnisation et tenter d'engager les assurés dans une démarche de co-responsabilité, dans laquelle l'ensemble des parties prennent en considération leurs actions et leurs risques.

Hervé Raquin : À l'évidence, la prévoyance est bien plus qu'une assurance : c'est une des plus belles preuves de confiance que l'on peut adresser à ses proches. C'est même un gage de longévité. Et c'est l'heureux paradoxe de la prévoyance : les gens qui se sont préparés et ont anticipé sont plus confiants en l'avenir et plus sereins face à tous les aléas de la vie.

L'info en +

- ➔ Retrouvez les Tribunes Libres d'Hervé Raquin, Délégué général d'ANPERE sur www.anpere.fr
- ➔ Découvrez le travail de Mélissa-Asli Petit sur le site www.mixinggenerations.fr

Mixing Générations





LA PRÉVOYANCE, POUR BALISER UN CHEMIN IMPRÉVISIBLE



Diversité des régimes et des situations, amalgame entre couverture santé et prévoyance, difficultés à se projeter... Voilà des résistances qu'il faut lever pour être en capacité de comprendre et d'agir. Si le sujet souffre encore d'opacité, des solutions existent pour clarifier l'avenir.

LA PRÉVOYANCE POUR TOUS : LES CLÉS POUR COMPRENDRE

La prévoyance est l'ensemble des dispositifs qui couvrent une personne contre les aléas de la vie. Elle couvre un large champ de situations : incapacité, invalidité, hospitalisation, maladie, dépendance, handicap, décès.

Plusieurs niveaux de couverture

➔ **Avec la couverture de base**, l'assuré voit une partie de ses frais (de 15 à 100 %, sur la base d'un tarif déterminé par la Sécurité sociale), pris en charge pour lui ou pour ses proches. Cette indemnisation, c'est son organisme de Sécurité sociale qui la lui verse, moyennant des cotisations obligatoires. C'est un premier niveau de couverture, qui concerne les risques maladie, maternité, invalidité, décès, accidents du travail, maladies professionnelles, vieillesse et risques de la vie courante de la famille.

À ce stade, les régimes sont différents, selon l'activité professionnelle exercée :

- **le régime général** concerne la plupart des salariés du secteur privé, les travailleurs indépendants, les étudiants, les bénéficiaires de certaines prestations et les simples résidents. Le régime général couvre 88 % de la population française ;
- **les régimes spéciaux** couvrent les salariés qui ne sont pas dans le régime général (fonctionnaires, agents de la SNCF, employés et clerks de notaires...). Ces régimes spéciaux sont au nombre de 27 et couvrent 7 % de la population française ;
- **le régime agricole** assure la protection sociale des exploitants et des salariés agricoles. Il couvre 5% de la population française.

➔ **Ensuite intervient le régime complémentaire.** Pour un salarié du secteur privé, suivant la convention collective de la branche, l'employeur est dans l'obligation de souscrire un contrat collectif couvrant des thèmes généraux comme l'arrêt de travail. Ce dernier indemnise alors l'assuré à un niveau supérieur. Sachez que les cadres sont couverts en cas de décès dans le cadre de leur convention collective.



Si vous relevez de la fonction publique (hors fonction publique de l'État), des dispositifs se mettent progressivement en place dans le cadre de la prise en charge des risques d'incapacité de travail, d'invalidité ou de décès. Selon les cas, l'employeur (collectivité ou établissement hospitalier) doit ou devra prendre en charge une partie des cotisations à un contrat de prévoyance que vous aurez souscrit ou, à l'instar des salariés du secteur privé, vous proposer un contrat collectif couvrant ces risques.

Pour les travailleurs indépendants, il n'y a pas de niveau complémentaire, l'assuré doit souscrire un contrat individuel pour obtenir des garanties supplémentaires.

➔ **En troisième instance, et de manière facultative**, chacun peut protéger sa famille et/ou son activité à un niveau supérieur, sur des sujets précis (dépendance, décès, accident de la vie courante, frais d'obsèques). Ce niveau de couverture, l'assuré l'aura lui-même défini en souscrivant un contrat de prévoyance individuel auprès d'une société d'assurance ou d'une institution de prévoyance.

Les garanties proposées

- **Un capital** (uniquement versé au moment du décès) **ou une rente** (rente éducation pour les enfants, pension de conjoint survivant) **pour les proches en cas de décès.**
- **Une rente ou un capital en cas d'invalidité** : contrairement à l'incapacité (qui est temporaire), l'invalidité définit l'impossibilité de travailler de manière définitive. Le montant de la prestation est variable selon 3 catégories fixées par la Sécurité sociale. L'assuré se verra verser un capital ou une rente jusqu'à sa retraite.
- **Des indemnités journalières en cas d'incapacité de travail** : suite à un accident ou à une maladie, l'assuré ne peut plus exercer son activité professionnelle. S'il est couvert, les indemnités journalières qui lui sont versées vont compenser la perte de revenu liée à son arrêt de travail et lui permettre de faire face à ses charges et de maintenir le niveau de vie de sa famille.
- **Une rente en cas de perte d'autonomie** : cette garantie couvre le risque de dépendance. L'assuré a besoin d'aide dans l'accomplissement des actes quotidiens de la vie : se déplacer, s'habiller, manger...etc.

L'info en +

Pourquoi remettre à demain ce que l'on peut traiter aujourd'hui ? Assurez-vous tant que vous êtes en bonne santé.

- ➔ Plus le contrat de prévoyance est souscrit jeune, moins il coûte cher chaque année.
- ➔ Vous éviterez ainsi les exclusions ou les surprimes liées à de nouveaux problèmes de santé et pour lesquels vous serez couvert.



- ➔ Découvrez les enjeux, les solutions et nos conseils dans notre tuto **"Prévoir, c'est vivre plus sereinement"** sur la chaîne Youtube ANPERE ASSO

LES CONTRATS D'ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE

Comme la Sécurité sociale octroie des indemnités qui ne couvrent pas totalement les risques, il est recommandé de souscrire un contrat de prévoyance qui couvre les risques liés au décès, à l'incapacité, à l'invalidité et à la dépendance, interrompant ou suspendant totalement l'activité professionnelle, et de fait les revenus de l'assuré. En outre un contrat santé permettra de couvrir les frais médicaux générés lors d'une hospitalisation, de consultations, d'analyse (maladie, maternité...).

EN CHIFFRES...

- ➔ **5,2 millions** de contrats obsèques à fin 2022
- ➔ **30 %** des personnes qui décèdent en France ont un contrat obsèques.
- ➔ Coût moyen des obsèques en France : **3 000 à 6 000 euros** selon les prestations choisies

(source : Fédération Française de l'Assurance)

Assurance obsèques : assurer ses dernières volontés

Les contrats obsèques rencontrent un succès croissant. Contrôle et volonté d'organiser son dernier voyage, envie d'éviter à ses proches l'organisation et le financement d'un moment difficile. Partir tranquille se conçoit bien. La préparation des obsèques, c'est un peu l'exception qui confirme la règle. J'accepte d'organiser ce qui est inéluctable, mon décès. A l'inverse, j'ai plus de mal à organiser ce dont la survenance n'est pas certaine ni avérée.

À savoir La couverture en prévoyance est un mille-feuille qu'il est nécessaire de comprendre. ANPERE est là pour vous accompagner.



Pour en savoir plus sur les différents dispositifs de transmission, consultez le « Nouveau Regard sur la Transmission ».

Assurance emprunteur

L'assurance emprunteur sort elle aussi du lot. En effet, elle garantit les emprunts lors de l'achat immobilier en cas de décès ou d'invalidité des emprunteurs. Passage obligé d'un acte foncièrement tourné vers la vie et l'avenir, l'assurance emprunteur est un acte de prévoyance qui n'est pas chargé négativement. Quand le contrat couvre à 100 % deux co-emprunteurs, en cas de décès de l'un des deux, l'autre est délivré de sa quote-part de remboursement.



➔ Retrouvez notre tuto
"L'assurance emprunteur,
une protection essentielle"
sur la chaîne Youtube ANPERE ASSO

Vous y comprendrez facilement les enjeux, les sécurités à mettre en place pour optimiser votre assurance et protéger les vôtres, la nature des garanties prises en charge et les spécificités des contrats.

LA PRÉVOYANCE DES INDÉPENDANTS

Invalidité, incapacité de travail, perte d'autonomie, protection des proches survivants en cas de décès... Si les sujets de couverture sont identiques pour tous, ils se traduisent différemment en matière de besoins, selon le statut professionnel.

Force est de constater que le terrain est mal balisé pour les travailleurs indépendants comme les professions libérales, les commerçants, les gérants de Très Petites Entreprises (TPE) dont la couverture est globalement plus restreinte. Par ailleurs, ceux exerçant dans les secteurs de l'industrie et du BTP se sentent plus concernés par la question du risque corporel. Certes, l'entrepreneur a, par nature, une conscience du risque. Mais les précautions prises les premières années d'activité (statut de chômeur-créateur d'entreprise, portabilité de l'assurance complémentaire santé sur un an ou rattachement à la complémentaire santé du conjoint...) ne sont souvent pas suffisantes.

“ Je ne sais pas vraiment ce que cela recouvre, ni comment cela me protège et de quoi. ”

Peu d'entrepreneurs évoquent spontanément leur crainte de tomber malade ou d'avoir un accident. La plupart d'entre eux n'ont pas conscience de leur « valeur ajoutée » : en cas d'arrêt de travail, c'est leur entreprise et leur famille qui sont directement impactées. Toute l'énergie de l'entrepreneur



Savez-vous que vous pouvez changer d'assureur pour la couverture de votre emprunt ?

- ➔ Obtenir un taux plus avantageux, c'est faire une petite économie mensuelle qui représente une belle somme sur la globalité de l'emprunt. Vous pouvez réaliser une sérieuse économie !



L'arrêt de travail pour un professionnel

- ➔ Malgré le manque d'entrée d'argent, ses charges fixes continuent de courir et doivent être réglées : loyer, salaire de ses collaborateurs, URSSAF, crédits, électricité, eau...
- ➔ Il doit parfois embaucher un remplaçant pour assurer la continuité de service à ses clients

“ L’incapacité de travail ? Je ne me suis jamais posé la question. C’est un vrai sujet pourtant. On a été un peu tout feu tout flamme. On a eu beaucoup de choses à gérer. On ne sort pas encore la tête de l’eau. On n’a pas le temps de se consacrer à autre chose qu’à notre travail. ”

étant déployée au développement de son activité, dès qu’il y a un investissement à faire, l’arbitrage se fait toujours en faveur de l’activité. Ce qui entraîne de nombreux « sacrifices », comme ne pas se verser de salaire pendant une période, voire des années ou couvrir uniquement son activité et les charges obligatoires associées (impôts, taxes, Responsabilité Civile).

Par ailleurs, un manque de connaissances et de compréhension sur tout l’environnement législatif et juridique ne favorise pas l’implication sur les sujets de prévoyance, eux-mêmes assimilés à de la paperasserie. Les assurances de personne constituent un univers flou : le périmètre des produits associés n’est pas toujours maîtrisé ; l’assurance peut être un sujet complexe, technique avec un bénéfice « relatif ».



- ➔ **22 %** des dirigeants (Travailleurs Non salariés ou Dirigeants de TPE de moins de 9 salariés) n’ont pas souscrit une complémentaire santé pour eux-mêmes, la plupart se sentant couverts par leur conjoint ou leur patrimoine
- ➔ **85 %** d’entre eux se disent au moins exposés à un risque dans leur entreprise. Les risques humains liés aux salariés (maladie, accident, etc.) arrivent en tête (63 %), suivis par les risques liés à leur propre santé (58 %).

Source : Enquête OpinionWay / Observatoire de la prévoyance – TNS et TPE : Risques, manques, besoins - septembre 2018)

Enfin, le manque de temps pour se consacrer et s’intéresser à ces sujets est flagrant : les phases de recherche et de comparaison nécessaires à la souscription, rebutent l’entrepreneur, alors même que les informations glanées sur Internet ne lui permettent pas de comprendre le bénéfice et la nécessité d’y souscrire, ni de trouver une offre adaptée.

Pour certains enfin, une certaine défiance vis-à-vis du process assurantiel lui-même, qui fonctionnerait à fonds perdus, fait préférer parfois à l’assurance prévoyance des solutions alternatives : souscription d’assurances vie, investissement immobilier, possibilité de revente du fonds de commerce pour sécuriser « ses vieux jours » ...

En résumé si en matière de prévoyance le schéma assurantiel n’est pas encore totalement en phase avec la mentalité des entrepreneurs, il souligne l’importance de la qualité du conseil.

La loi Madelin pour les TNS

La loi n° 94-126 dite « Madelin » du 11 février 1994 permet au travailleur non-salarié (TNS) de déduire de son chiffre d’affaires les cotisations versées dans le cadre de cette loi, afin de se constituer une retraite complémentaire, de s’assurer au travers d’un contrat prévoyance (incapacité de travail, invalidité, décès), d’un contrat mutuelle (complémentaire santé) ou de garantie chômage TNS. Les primes étant déductibles, l’effort de cotisation du TNS est financé en partie par l’économie d’impôt réalisée. Cette loi « Madelin » incite le travailleur non-salarié à se constituer lui-même une protection sociale, et ainsi palie les carences de son régime obligatoire.

L’info en +

Les Travailleurs Non Salariés sont particulièrement conscients de la fragilité de leur mode d’activité : davantage soumis au stress, souvent en situation d’isolement. L’impact d’une rupture d’activité, quelle qu’elle soit, est énorme, car ils sont mal couverts par les régimes de base.



Pour en savoir, consultez le « Nouveau Regard sur la Protection des Indépendants ».



CONSERVER SON AUTONOMIE : UNE NÉCESSITÉ À TOUT ÂGE



Conserver son autonomie, c'est garder le contrôle de sa vie, pouvoir rester à son domicile même quand les conditions de santé se dégradent. Cela relève parfois du casse-tête, notamment quand il est question non de soi-même, mais d'un proche en situation de fragilité. Les enjeux sont multiples : psychologiques, organisationnels, financiers. Quand et comment agir, se préparer ? De multiples moyens existent pour rendre plus fluide la collaboration entre les proches, les soignants et les pouvoirs publics.

LES PROBLÉMATIQUES PARTICULIÈRES DE LA PERTE D'AUTONOMIE

EN CHIFFRES...

→ **4 millions de personnes de 60 ans et plus en perte d'autonomie à l'horizon 2050 en France.**

Ils étaient 2,5 millions en 2015.

Source : INSEE, 25 juillet 2019

→ **1,3 million** : c'est le nombre de bénéficiaires payés au titre de l'APA en décembre 2021, dont 790 000 à domicile et 536 000 en établissement.

Source : DREES, enquête Aide sociale

→ **80,4 milliards d'euros** : c'est le montant total des financements publics dédiés à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en 2021.

Source : REPSS 2022 - Données de cadrage

Dans le large thème de la prévoyance, il est un sujet qui prend de plus en plus de place et peine à trouver son équilibre : c'est celui de la perte d'autonomie. « *On a vu émerger un nouveau risque social, la dépendance. Il faut organiser et financer ce nouveau risque.* » C'est la déclaration faite par le Président Emmanuel Macron au Congrès de Versailles en juin 2018.

C'est vrai qu'en 60 ans, l'espérance de vie à la naissance a progressé de vingt ans (aujourd'hui 79,4 ans pour les hommes et 85,4 ans pour les femmes). Un vieillissement de la population qui a son revers : 1,3 million de Français sont aujourd'hui dépendants. Même si elle touche en nombre le grand-âge, nul ne doit ignorer que la perte d'autonomie peut survenir à tout âge (handicap, accident, maladie chronique).

Par ailleurs, le niveau de protection financière des femmes est encore inférieur à celui des hommes. Ce sont les chiffres qui le disent, malgré les avancées en matière d'égalité. Si un équilibre financier est possible quand on vit à deux, les disparités hommes-femmes se révèlent en cas de coup dur (notamment en cas de décès du conjoint).

Services associés aux contrats couvrant la perte d'autonomie :

- garde de l'animal domestique en cas d'hospitalisation
- aide ménagère
- transport d'un membre de la famille pour se rendre au chevet de l'assuré hospitalisé
- assistance aux proches à trouver un hébergement spécialisé
- missionnement d'intervenants à domicile
- assistance dans les démarches administratives
- soutien psychologique et écoute



Les pensions de retraite des femmes (26 % de moins en moyenne que celles des hommes) racontent les écarts de salaires perçus durant la période active (écart de 18 % dans le privé, Source INSEE, de 7 % pour les salariés sans enfants et de 23 % entre les pères et les mères). Cela signifie qu'en situation de dépendance, une femme est encore plus pénalisée qu'un homme, puisque ses ressources propres sont inférieures.

Les sommes perçues à la retraite reflètent aussi les interruptions d'activité liées à la maternité. Et ça tombe mal, car les dames vivent en moyenne 6 ans de plus que les messieurs (l'espérance de vie d'une femme qui a 40 ans aujourd'hui est de 86 ans). Donc au global, à toutes les étapes de sa vie, une femme accumule davantage de points de fragilité financière qu'un homme, ce qui se ressent fortement au moment où doit être financée une situation de perte d'autonomie.

LE RÔLE DES AIDANTS

11 millions de Français* s'occupent de façon bénévole d'un proche fragilisé par la maladie, le handicap ou le grand âge. Ils s'occupent longtemps de leur proche avant de venir souvent, en relais des personnels soignants. Sujet délicat, la perte d'autonomie conduit à des situations de dépendance pénibles pour le malade et pour son entourage.

* Source : la Compagnie des Aidants

Si la prise de conscience des enjeux pour les aidants s'étend largement, les mesures d'accompagnement d'ampleur tardent à émerger. Pendant ce temps-là, la charge ressentie par l'aidant est de plus en plus lourde et s'avère dangereuse pour sa santé.

Claudie Kulak, Présidente et fondatrice de la Compagnie des Aidants et Vice-Présidente du Collectif « Je t'Aide » le raconte, pour l'avoir vécu elle-même : « *C'est une aventure en terre inconnue de se lancer dans le rôle d'aidant, sans formation, avec sa bonne volonté et son affection pour la personne comme seuls bagages.* » Le risque est énorme de développer stress, fatigue, dépression, culpabilité, car aider un proche ne s'improvise pas, ni dans les gestes, ni psychologiquement. Et l'on ne peut bien s'occuper de quelqu'un que si l'on est soi-même en bonne forme. Aménager le logement de la personne en perte d'autonomie, trouver un prestataire de services à la personne, et prendre en

charge la totalité des actes du quotidien qu'elle n'est plus en mesure de faire seule... La tentation d'agir par soi-même est naturelle, donc de devenir aidant, puis de renoncer à une partie de sa vie privée ou professionnelle. C'est un parcours difficile, où en tant qu'aidant(e), il faut obtenir de l'information de qualité, trouver les bons interlocuteurs, gérer les rendez-vous médicaux, trouver une maison de retraite ou un lieu de prise en charge, financer la perte d'autonomie de ses proches... et continuer à vivre sa propre vie. Le proche aidant doit renoncer à devoir tout faire et se résoudre, pour le bien de tous à recourir à des professionnels. Pascal Jannot, Président fondateur de la Maison des Aidants est catégorique : « *Le statut sociétal de l'aidant doit remonter d'un cran* ». Avec de véritables droits, des formations, une rémunération du « congé de proche aidant », « *le stress serait moins important et la santé des aidants serait grandement améliorée, au bénéfice de tous* ».



Je t'Aide, un collectif pour les aidants

Ce collectif, qui rassemble des acteurs du secteur associatif fait converger les projets de lobbying autour de l'aidant, donne une vision et accompagne le changement avec une perspective transversale et coopérative. Il se fait relais des associations auprès des pouvoirs publics. Il est à l'initiative et coordonne chaque année la Journée Nationale des Aidants (plus de 700 événements partout en France). En 2023, la thématique choisie pour la Journée Nationale des Aidants était « *Aidons les aidant-es à prendre soin d'eux et d'elles* ».

Des associations dédiées

La Compagnie des Aidants et la Maison des Aidants sont deux associations emblématiques, créées respectivement en 2009 et 2008. Leur objectif : développer l'entraide et les échanges entre les aidants, en leur apportant un réseau, des conseils, une écoute, des formations, et porter leur voix auprès des pouvoirs publics et des acteurs du monde de la santé pour que l'aidant soit davantage considéré.



66 % des aidants sont des actifs*. Ils doivent donc concilier vie professionnelle, vie personnelle et aide d'un proche

Jeunes aidants

On estime, car il n'y a pas de chiffre officiel, qu'ils seraient au moins 500 000 jeunes aidants en France (Association JADE-Jeunes AiDants Ensemble), c'est-à-dire, enfants, adolescents et jeunes de moins de 18 ans en situation d'aidant au quotidien d'un proche parent. 73 % d'entre eux y consacrent au moins 1 heure par jour en semaine et 36 % plus de 2h. Et le week-end, ils sont 78 % à consacrer au moins 1h supplémentaire à leur proche. 3 jeunes aidants sur 4 se sentent fatigués et 6 sur 10 ont du mal à dormir ou ressentent des douleurs. 54 % ont le sentiment de ne pas profiter de leur jeunesse.



Qui est l'aidant ?

Le conjoint
44 %

L'enfant
21 %

Le parent
13 %

L'ami, le voisin
ou un autre proche
21 %

*Source : Collectif Je t'Aide

L'info en +



La dépendance ne touche pas que les personnes âgées. Elle peut survenir suite à un AVC, concerner une famille touchée par le handicap... Connectez-vous sur anpere.fr et accédez à toutes les informations utiles : données, vidéos de formation des aidants, lien vers les sites de nos partenaires. Nous enrichissons régulièrement les contenus pour être aux côtés de nos adhérents.

LE PLAN GRAND ÂGE ET AUTONOMIE

Le vieillissement de la population est un défi qui nécessite une politique publique de prise en charge d'ampleur : aujourd'hui, la France compte 1,5 million de personnes de 85 ans et plus. A l'horizon 2050, d'après les hypothèses actuelles, elles seraient de l'ordre de 4,8 millions.

En 2023, près de 7 500 EHPAD accueillait plus de 600 000 personnes âgées et près de 760 000 personnes âgées en perte d'autonomie bénéficiaient des prestations d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Les pistes d'actions sont nombreuses, à la hauteur des attentes des personnes âgées elles-mêmes, de leur entourage et des professionnels du secteur : prévention de la perte d'autonomie, soutien aux aidants, qualité de la prise en charge des personnes âgées à domicile et en établissement, qualité des soins qui leur sont apportés et enfin formation des professionnels du secteur.

La grande consultation publique lancée en 2018 par le Ministère de la Santé, qui a posé la question de la place des personnes âgées dans notre société, reste un sujet d'actualité.

Des pathologies qui se développent

La maladie d'Alzheimer, la maladie de Parkinson ne sont plus considérées comme un simple effet du vieillissement. **Chaque année, 225 000 cas de la maladie d'Alzheimer sont diagnostiqués. D'ici 2050, notre pays comptera probablement 2,2 millions de personnes malades.** La détérioration progressive intellectuelle et physique associée à cette maladie est douloureusement ressentie par les proches qui accompagnent au quotidien le patient. Les différentes ressources en termes d'information, de diagnostic et de prise en charge sont encore très hétérogènes sur le territoire et souvent mal connues.

Entre Aidants

Sur le site entraidants.fr, vous accédez à des services d'accompagnement pour les personnes vulnérables (téléassistance, ...), à des formations en vidéo aux gestes des aidants, à des infos et des conseils pour les aidants. Pour bénéficier de ces services, créez gratuitement un compte sur entraidants.fr

Zoom sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées

La plus connue des maladies neuro-dégénératives, Alzheimer est une pathologie qui fait trembler tant elle modifie la vie des malades et de leurs proches.

France Alzheimer agit depuis 30 ans, en faveur des malades et de leurs familles.

Solidarité, gratuité des actions, éthique et respect de la personne : voici les valeurs portées par les 96 associations du réseau. Un travail de terrain d'abord, avec les associations départementales, qui sont là pour assurer un travail de proximité, répondre aux interrogations des familles, les soutenir et leur proposer des solutions adaptées, mais aussi un soutien à la recherche en finançant des projets innovants, qui permettront peut-être un jour de mieux soigner la maladie. C'est enfin se rapprocher des élus, pour un travail en commun. France Alzheimer s'inscrit dans l'action avec des initiatives variées : les cafés-mémoire France Alzheimer permettent d'échanger, dans un espace public, et de se resocialiser ; les groupes de parole animés par des psychologues ; des séjours-vacances pour un moment de détente et de répit ; le projet Art, Culture et Alzheimer avec des ateliers à médiation artistique (musique, peinture, théâtre) coordonnés par des art-thérapeutes confirmés, des visites privées de musées et enfin des concerts lyriques ...

Plus d'informations sur
www.francealzheimer.org



L'info en +

ANPERE a été la première association à souscrire pour le compte de ses adhérents un contrat couvrant la dépendance, dès 2012. L'engagement d'ANPERE s'articule autour de 3 priorités :

- ➔ une information vérifiée sur les circuits d'aide
- ➔ la garantie d'une rente
- ➔ l'accès à des services, dès l'adhésion au contrat.



LA VISION D'ANPERE : PRÉVOIR, POUR UN AVENIR SEREIN



La prévoyance répond à un besoin de sécurité.
Elle se situe dans le socle de la pyramide des besoins,
le pilier de base sur lequel s'appuie le reste.
Prévoir, c'est faire un premier pas vers la sérénité et
l'avenir.

LES TRÉSORS CACHÉS DE LA PRÉVOYANCE

Se prémunir de l'aléa, c'est avant tout affaire d'attitude. Regarder en face sa famille dans toutes ses composantes (ses proches, tout d'abord), et soi-même, dans la continuité de ses projets, de ses rêves. Et faire en sorte que ces rêves soient réalisables, le mieux et le plus longtemps possible : voilà le premier trésor caché de la prévoyance qui se nomme **persévérance**. Incarnée par le ou la chef de famille, qui veut le meilleur pour les siens, elle l'est aussi par l'entrepreneur, qui assure la continuité de son activité.

Autre trésor : la **tranquillité**. Tranquillité d'esprit quand tout est envisagé avant. Et qu'on peut enfin vivre ce qu'on a à vivre, sans craindre l'imprévu. Même si l'on n'a pas le pouvoir de le faire disparaître, on connaît cet aléa et on l'a déjà un peu apprivoisé. On le regarde alors différemment s'il survient. Parce qu'on a une réponse à lui apporter, celle des garanties mises en place : garanties financières, accompagnement et services.

Le troisième trésor est la **capacité à croquer la vie**. À pratiquer le sport qu'on adore, à vivre ses passions. A se donner les moyens de ses ambitions, certain d'être couvert au moment de la réalisation de son projet.

La prévention et la recherche : la vie en rose

Le lien entre la prévoyance et la prévention est réel. Conscient du risque, on accueillera ainsi volontiers des conseils pratiques pour éviter certains accidents domestiques : bon usage et stockage des produits dangereux à la maison ; gants, lunettes et chaussures adaptées quand on bricole ; équipement sécurisé quand on skie, qu'on allume un barbecue ou qu'on roule à vélo...



Depuis 2008, AXA soutient la science à travers son mécénat unique : le Fonds AXA pour la Recherche

Le Fonds AXA pour la Recherche a engagé 250 millions d'euros au soutien de la recherche dans les domaines de la santé, du climat, de l'environnement et de la socio-économie. Plus de 700 projets ont bénéficié du soutien d'AXA, dans 36 pays.

En réponse à la crise de la Covid-19, le Fonds AXA a renforcé son soutien à son partenaire historique l'Institut Pasteur, en allouant 5 millions d'euros additionnels à la recherche sur les pandémies et maladies infectieuses.

En savoir plus : www.axa-research.org

L'ANALYSE DE NOTRE COACH RETRAITE



Géraldine
CLÉMENT-DEROUDILHE

PRÉVOIR EST LIÉ À NOS CROYANCES

Nos croyances se forgent tout au long de notre vie. Nos croyances personnelles d'abord qui naissent dans l'enfance, transmises par nos parents, nos professeurs... Puis celles que nous formons par nous-mêmes. Et celles que nous transmet la société. Elles deviennent alors notre carte du monde. Des schémas nés de nos croyances découlent nos décisions et donc nos actions. Les croyances sont utiles, car elles permettent de se construire, elles sont ancrées dans notre inconscient. Il est parfois bon de les revisiter.

Les croyances sociétales autour du vieillissement ont bougé ces dernières années. Elles sont paradoxales. Il n'y a pas si longtemps, l'avancée dans l'âge était symbole d'expérience et porteuse de valeurs positives. Le fil conducteur entre actif et retraité ne se rompait pas, il était fluide.

Aujourd'hui, notre société est « drivée* » par les actifs, ce qui crée une peur d'aller vers la fin de vie. La valeur individualiste est aussi plus forte qu'avant. Et avec elle la volonté d'autonomie individuelle qui va croissant. Il nous faut donc lutter contre la croyance selon laquelle vieillir est synonyme de perte d'autonomie.

*drivée = conduite

Pour aller
+ loin

LA PRÉVOYANCE EN CO-CONSTRUCTION

À côté de cela, l'espérance de vie augmente. La génération qui a aujourd'hui 60-70 ans a le sentiment d'en avoir 50. Et l'âge inscrit sur la carte d'identité, cet âge légal, ne correspond plus ni à l'âge fixé par la société ni à l'âge que l'on a en tête. On comprendra alors aisément que la notion de perte d'autonomie fasse l'objet d'un rejet psychique a priori. Quel que soit notre projet de vie, il a besoin d'un minimum de sécurité. Et les mots en la matière sont trompeurs : régime « de base », régime « complémentaire ». La sécurité n'a pas sa place dans ce vocabulaire.

Je crois qu'il faut à tout âge capitaliser sur les valeurs positives, notamment sur la possibilité d'accomplir ce qui n'est pas encore accompli. Être soi, conscient de la balance entre ce qu'on a reçu et ce qu'on a donné. Et l'on peut démarrer « le reste de sa vie » dans un équilibre serein et éthique.

Prévoir, c'est se donner les moyens d'arriver à cet équilibre, un projet de vie où l'on va s'autoriser à miser sur son avenir, à ne pas subir des conditions de vie qui ne seraient pas en phase avec ses aspirations.

Enfin, l'ambition est un beau moteur de vie, quand elle est bien calibrée... pour que les envies d'aujourd'hui sur notre vie de demain puissent s'accomplir, quelle que soit la situation. Combinée à la conscience de ses propres limites, l'ambition bien sécurisée donne les clés d'une autonomie, même diminuée, même en fauteuil roulant. Être capable de constater ses limites, c'est utile à tout âge. Cela fait de nous des acteurs de notre propre vie.

La construction d'une solution de prévoyance nécessite la mise en place d'une véritable stratégie. C'est une stratégie de vie à bâtir avec sa famille et avec un conseiller qui connaît les régimes de couverture. On évitera d'abord la confusion entre couverture santé et couverture prévoyance. La première, dont on voit bien les contours, on fait appel à elle régulièrement (remboursement des soins). La seconde (la prévoyance) entre dans le domaine de l'exceptionnel. Cette dernière couvre « ce qui pourrait arriver ».

Toute la subtilité entre les deux réside dans l'acceptation d'un risque probable mais non avéré (la perte d'autonomie ou l'accident de la vie par exemple).

Réconcilions le probable et l'improbable. Et débarrassons-nous de l'effet rétroviseur qui nous donnerait raison de ne pas avoir souscrit de contrat prévoyance, parce que rien n'est finalement arrivé !

Parce que quand cela arrive, (et il y a de plus en plus de chances que cela arrive), on regrette bien souvent de ne pas y avoir pensé avant...

La prévoyance répond à un besoin de sécurité, de rassurance, pas à un besoin de puissance. Cela se bâtit, sereinement, avec un conseiller de confiance, une personne à l'écoute, capable d'entrer dans l'intimité de la famille avec respect et bienveillance, pour proposer les solutions les plus justes et les plus pertinentes.

LE JEU DES 7 FAMILLES

Dans la famille Prévoyance, je voudrais...



LA MÈRE

Laurie, 35 ans

Cadre dans une grande entreprise

Divorcée, 2 enfants en bas âge

Revenus : 3 875 €/mois, soit 45 600 € de revenus annuels.

Atteinte d'un cancer du sein, Laurie est obligée de s'arrêter de travailler pendant 3 ans jusqu'à son rétablissement complet. Pourtant, les dépenses courantes continuent de courir.

• Sans contrat de prévoyance :

Laurie touche **0 euro par mois pendant 3 mois**, délai de carence imposé par son régime obligatoire qui lui versera ensuite 1830 €/mois

• Avec un contrat de prévoyance :

elle touche **3 822 € par mois**, dès l'arrêt de travail et pendant 3 ans.



LE FILS

Lucas, 12 ans

Suite à une mauvaise chute à ski aux sports d'hiver, Lucas souffre d'un traumatisme de l'épaule droite et d'une fracture de la tête humérale, avec perte de mobilité et isolement pendant plusieurs mois.

Grâce au contrat de prévoyance complémentaire souscrit par ses parents, Lucas bénéficiera des prestations suivantes :

- indemnisation à hauteur de **17 500 €** (déficit fonctionnel et souffrances endurées)
- accompagnement par l'assureur dans l'organisation des soins au quotidien
- soutien scolaire à domicile



LE PÈRE

Pierre, 43 ans

Vétérinaire

Marié, deux jeunes enfants

Revenus annuels : 55 000 €, soit 4 583 € / mois

Pierre, en revenant d'une visite chez un éleveur, est victime d'un accident de voiture. Il décède des suites de ses blessures. Emilie, l'épouse de Pierre, travaille à mi-temps pour 8 400€ de revenus annuels, soit **700 € / mois**.

Pierre avait souscrit un contrat de prévoyance complémentaire.

Le régime obligatoire va servir une rente à chaque enfant variant de 80 à 240 €/mois selon l'âge

Grâce au contrat complémentaire, le foyer va percevoir en plus :

- une rente pour le conjoint : **1 375 € / mois**
- une rente éducation pour les enfants (10% du montant des revenus de Pierre) : **458 € / mois par enfant soit 916 € / mois**
- un capital-décès de **165 000 €** (3 fois le revenu annuel de Pierre)



LE GRAND-PÈRE

Jean-Paul, 72 ans

marié à Jeannine

1 fille, Lucie

Quand Jean-Paul a été diagnostiqué Alzheimer, son épouse et sa fille se sont organisées pour qu'il reste à domicile. Quand c'est devenu trop difficile, **une aide à domicile a pu être envisagée grâce au contrat de prévoyance complémentaire perte d'autonomie souscrit par Jean-Paul.**

- Entretien avec le médecin-conseil sur la pathologie et ses évolutions possibles
- Orientation vers une association locale d'aidants
- Orientation vers les organismes compétents pour la constitution des dossiers d'aides
- Organisation de la venue d'une aide à domicile
- Possibilité de faire intervenir un auxiliaire de vie, le cas échéant, avec une prise en charge à concurrence de 1 000 € par an



LA GRAND-MÈRE

Sylvie, 69 ans

Veuve

Retraitée

3 enfants

Depuis qu'elle est à la retraite, Sylvie a une passion : le voyage. C'est une véritable globe-trotteuse.

Pour préserver sa famille, elle décide de souscrire un contrat obsèques.

Pour financer ses obsèques, Sylvie a choisi un capital de **6 000 €** :

- elle décide du lieu d'inhumation, de l'organisation de la cérémonie
- elle règle elle-même les choses et soulage ses proches
- le rapatriement en cas de décès à l'étranger sera également pris en charge par l'assureur à concurrence de 3 600 €

LES FUTURS PARENTS

Laura, 29 ans

et **Julien, 32 ans**

En couple



Laura et Julien ont acheté leur premier appartement à Bordeaux pour 240 000 €. Ils renégocient leur assurance emprunteur et ont économisé 700 € par an.

Avec un contrat d'assurance emprunteur, ils se préservent financièrement :

- en cas d'incapacité ou d'invalidité
- en cas de décès : couverture à 100 % en cas de décès de l'un des deux
- accompagnement psychologique et couvertures spécifiques (exemple : maladie dorsale)



LE BEAU-FRÈRE

Ronan, 42 ans

Chirurgien

Revenus : 7 500 €/mois

Marié à Eléonore, 4 enfants

En jardinant un weekend, Ronan se coupe l'index : il ne peut plus continuer à exercer son activité habituelle. Ronan assurait seul les revenus de la famille.

Pour compenser les pertes financières engendrées par son invalidité et protéger sa famille, **Ronan peut compter sur son contrat de prévoyance.**

En théorie, à partir du moment où son invalidité a été reconnue, son régime obligatoire lui verse 2 025 € / mois.

Grâce à son contrat de prévoyance, Ronan bénéficie en plus :

- d'un capital invalidité de **50 000 €** et
- d'une rente complémentaire d'invalidité de **5 475 €** qui s'ajoute à celle du régime obligatoire



“ Le meilleur de la vie se passe à dire
il est trop tôt, puis il est trop tard. ”

➔ **Gustave Flaubert**



NOUVEAU REGARD
SUR LA PRÉVOYANCE